

Communiqué de presse

## **NOMINATION**

## Le président de l'Assemblée nationale nomme Maya Bacache au collège de l'Arcep

20 septembre 2019



Martine Lombard, membre du collège de l'Arcep depuis janvier 2015, a souhaité mettre fin à son mandat afin de se consacrer à sa nouvelle mission : elle a été nommée présidente du jury du concours national d'agrégation de droit public, par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

« J'ai été très heureuse de participer au travail collectif accompli chaque jour par l'Arcep dans l'intérêt général et je regrette de devoir la quitter, mais au service d'une nouvelle et exigeante mission à laquelle je vais devoir me consacrer entièrement ».

L'Arcep salue la précieuse contribution de Martine Lombard aux travaux de l'Autorité. Son expertise juridique a été particulièrement appréciée dans l'examen des grands dossiers qui ont jalonné les travaux de l'Arcep depuis sa nomination : la mutualisation mobile, la régulation de la fibre, l'ouverture à la concurrence du marché entreprises, la neutralité du net, le New Deal mobile, la préparation de la 5G. Martine Lombard a aussi participé activement aux travaux de l'Autorité vis-à-vis des associations de consommateurs, des collectivités territoriales et de leurs représentants ainsi que des acteurs des Outre-mer.



Le président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, a nommé ce jour Maya Bacache membre du collège de l'Arcep, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Maya Bacache, diplômée de l'Ecole normale supérieure (Ulm), agrégée de sciences économiques et sociales, et docteur en sciences économiques, est professeur de sciences économiques à Telecom ParisTech. Elle a été membre du CAE (Conseil d'analyse économique), du COE (conseil d'orientation pour l'emploi) et également du CSA Lab. Elle a également été membre de la commission consultative des

communications électroniques en 2012. Elle est actuellement membre du haut conseil des finances publiques. Les dépenses publiques et la réforme de l'Etat font partie de ses sujets de recherche, ainsi que l'économie numérique et en particulier la régulation du numérique.

Le collège de l'Arcep se félicite de cette nomination.

Le collège de l'Arcep comprend sept membres : Sébastien Soriano (président), Serge Abiteboul, Maya Bacache, Joëlle Cottenye, Emmanuel Gabla, Monique Liebert-Champagne, François Lions. Trois d'entre eux, parmi lesquels son président, sont désignés par le Président de la République. Les quatre autres sont respectivement désignés par le président de l'Assemblée Nationale et le président du Sénat. Nommés pour une durée de six ans, les membres du collège de l'Arcep sont irrévocables et non renouvelables.

## Documents associés :

L'avis de nomination publié au Journal officiel

Le communiqué de presse de la présidence de l'Assemblée nationale

En savoir plus sur le collège de l'Arcep

A propos de l'Arcep - L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et le gardien des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.